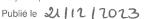


Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 13 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023





ID: 031-213100662-20231213-DL2023 109-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 décembre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents:

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Pierre ESTRIPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers (ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- > Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-109 RÉSEAU: Annule et remplace la délibération n° 2023-96 en date du 11 octobre 2023 portant approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle section A n° 919

Rapporteur: Monsieur Anthony BLOYET

ADOPTE

Votants: 26 Abstentions: 0 Exprimés: 26 Pour: 26 Contre: 0

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIERES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : mairie@bessieres.fr www. bessieres.fr



Publié le



À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Anthony BLOYET, 6è le 2031-213100662-20231213-DL2023-n09-DE municipal qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération n° 2023-96 en date du 11 octobre 2023 par la présente suite à un changement de solution technique par l'entreprise, concernant le réseau HTA. En effet, il y a un câble HTA en plus de la BT qui passe par la parcelle communale section A n° 919.

Monsieur le rapporteur énonce que la convention et les plans sont annexés à la présente délibération.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE 6ème ADJOINT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-96 en date du 11 octobre 2023 portant approbation d'une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle section A n° 919 ;

- ➤ ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2023-96 du 11 octobre 2023 par la présente délibération ;
- ➤ APPROUVE la convention de servitudes avec ENEDIS et les plans, annexés à la présente délibération ;
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- > DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- ➤ MENTIONNE QUE la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire.

les formalités de publicité ayant été effectuées

le: 21112 12023

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le: 21/12/12013